



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 septembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

**Groupe de travail à composition non limitée chargé  
d'élaborer des propositions visant à faire avancer  
les négociations multilatérales sur le désarmement  
nucléaire, aux fins de l'avènement définitif  
d'un monde sans armes nucléaires**

Genève, 14 mars, 14-24 mai, 27 juin  
et 19-30 août 2013

**Rapport du Groupe de travail à composition  
non limitée chargé d'élaborer des propositions  
visant à faire avancer les négociations multilatérales  
sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement  
définitif d'un monde sans armes nucléaires**

## I. Introduction

1. Dans sa résolution [67/56](#), intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », l'Assemblée générale s'est dite profondément préoccupée par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait tout recours aux armes nucléaires. Aux paragraphes 1 et 2 de la résolution, l'Assemblée a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, qui se réunirait à Genève en 2013, pendant une période maximale de 15 jours ouvrables, selon les créneaux disponibles, avec la participation d'organisations internationales et de la société civile, conformément à la pratique établie.

2. Au paragraphe 3 de la même résolution, l'Assemblée générale a décidé en outre que le groupe de travail lui présenterait, à sa soixante-huitième session, un rapport sur ses travaux relatant la teneur des débats et de toutes les propositions, et qu'elle évaluerait ces travaux en tenant compte des évolutions en cours dans d'autres instances compétentes.



## **II. Questions d'organisation**

### **A. Ouverture et durée des sessions**

3. En application des dispositions du paragraphe 2 de la résolution [67/56](#) de l'Assemblée générale, le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, a tenu une séance d'organisation, le 14 mars 2013, puis des séances de fond, du 14 au 24 mai, le 27 juin et du 19 au 30 août 2013.

4. Le Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement a fourni au Groupe de travail les services d'un secrétaire et un appui technique.

5. Le Directeur du service de Genève du Bureau des affaires de désarmement a ouvert la séance d'organisation et procédé à l'élection du Président du Groupe de travail.

### **B. Élection du Président**

6. À sa séance d'organisation, le 14 mars, le Groupe de travail a élu Président du Groupe, par acclamation, Manuel B. Dengo, (Costa Rica). M. Dengo a été secondé par des collaborateurs du Président, qui représentaient les États suivants : Australie, Autriche, Brésil, Canada, Égypte, Finlande, Ghana, Kenya, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Suisse.

### **C. Adoption de l'ordre du jour et participation**

7. À sa séance d'organisation, le 14 mars, le Groupe de travail a adopté son ordre du jour ([A/AC.281/1](#)), qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Élaboration de propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires.
6. Rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.
7. Questions diverses.

8. À la même séance, le Groupe de travail a arrêté des modalités propres à encourager la participation d'un grand nombre de représentants d'organisations internationales et de la société civile à ces travaux.

## D. Documentation

9. Le Groupe de travail était saisi des documents suivants :

- a) Ordre du jour ([A/AC.281/1](#));
- b) Document de travail présenté par l'Autriche, intitulé « Conceptions du désarmement nucléaire et vues sur la question : aplanir les divergences et rapprocher les points de vue » ([A/AC.281/WP.1](#));
- c) Document de travail présenté par Cuba, intitulé « Proposition de mesures concrètes pour parvenir au désarmement nucléaire » ([A/AC.281/WP.2](#));
- d) Document de travail présenté par le Président sur une liste d'idées, d'éléments et de propositions formulés lors des réunions tenues en mai par le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ([A/AC.281/WP.3](#));
- e) Document de travail présenté par l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, la Finlande, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie et la Suède, intitulé « Building Blocks for a world without nuclear weapons » ([A/AC.281/WP.4](#));
- f) Document de travail présenté par l'Autriche sur une étude de quelques vues suggérant que les États non dotés d'armes nucléaires pourraient eux aussi s'employer à faire avancer le désarmement nucléaire multilatéral ([A/AC.281/WP.5](#));
- g) Document de travail présenté par la République islamique d'Iran, intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » ([A/AC.281/WP.6](#));
- h) Document de travail présenté par le Costa Rica et la Malaisie sur un modèle de convention relative aux armes nucléaires ([A/AC.281/WP.7](#));
- i) Document de travail présenté par l'Irlande et la Suisse visant à déterminer des éléments indispensables à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires ([A/AC.281/WP.8](#));
- j) Document de travail présenté par le Mexique, intitulé « Organiser les idées pour élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » ([A/AC.281/WP.9](#));
- k) Document de travail présenté par la Coalition pour un nouvel agenda sur l'avènement définitif d'un monde sans armes ([A/AC.281/WP.10](#));
- l) Document de travail présenté par le Pakistan sur certaines questions intéressant le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ([A/AC.281/WP.11](#));
- m) Calendrier des réunions tenues en mai 2013 ([A/AC.281/INF/1](#));
- n) Résumé du débat dirigé par l'animateur de la table ronde I, consacrée aux obligations et engagements fondés sur les traités multilatéraux, présenté par le Président ([A/AC.281/INF/2](#));

o) Résumé du débat dirigé par l'animateur de la table ronde II, consacrée au thème « Vers un monde sans armes nucléaires », présenté par le Président ([A/AC.281/INF/3](#));

p) Résumé du débat dirigé par l'animateur de la table ronde VII, consacrée aux rôles dans le désarmement nucléaire et aux responsabilités en la matière, présenté par le Président ([A/AC.281/INF/4](#));

q) Résumé du débat dirigé par l'animatrice de la table ronde V, consacrée à des entretiens sur les volets du droit international relatifs à l'emploi des armes nucléaires, présenté par le Président ([A/AC.281/INF/5](#));

r) Résumé de la discussion par le modérateur du groupe VI, intitulé « Explorer de nouvelles approches pour le désarmement nucléaire », présenté par le Président ([A/AC.281/INF/6](#));

s) Résumé du débat dirigé par l'animateur de la table ronde IV, consacrée au thème « Perspectives quant au cadre nécessaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires », présenté par le Président ([A/AC.281/INF/7](#));

t) Résumé du débat dirigé par l'animateur de la table ronde VII, consacrée au désarmement nucléaire et à la non-prolifération, présenté par le Président ([A/AC.281/INF/8](#));

u) Résumé du débat dirigé par l'animateur de la table ronde VIII, consacrée au rôle des parlementaires dans la promotion du désarmement nucléaire ([A/AC.281/INF/9](#));

v) Contribution d'organisations non gouvernementales sur l'avènement d'un monde sans armes nucléaires ([A/AC.281/NGO/1](#));

w) Contribution d'organisations non gouvernementales, intitulée « Bridging the gaps – building the framework – ensuring success » ([A/AC.281/NGO/2](#));

x) Contribution d'organisations non gouvernementales sur des recommandations principales concernant la promotion de l'éducation ([A/AC.281/NGO/3](#)).

### **III. Travaux du Groupe de travail**

#### **A. Généralités**

10. Conformément à son mandat, tel qu'il figure dans la résolution [67/56](#) de l'Assemblée générale, et à son ordre du jour pour la session, le Groupe de travail a entrepris d'étudier, dans un esprit constructif d'ouverture et de transparence, diverses questions ayant trait au désarmement nucléaire, notamment la valeur et le rôle des armes nucléaires dans le contexte actuel de la sécurité, les éléments à mettre en place et les méthodes à suivre pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et les voies qui pourraient être suivies aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et de l'élimination complète des armes nucléaires.

11. Lors des réunions tenues par le Groupe de travail, les participants ont exprimé leurs points de vue sur un ensemble de questions, notamment l'état actuel et les

perspectives du désarmement nucléaire et des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, les engagements existants et les initiatives prises, les éléments à prendre en considération lors de négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et les angles sous lesquels ces négociations pourraient être abordées, les rôles et responsabilités de tous les acteurs, à envisager en vue de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires.

12. Comme l'avait demandé l'Assemblée générale, le Groupe de travail a mené ses travaux dans un esprit de concertation et d'ouverture sans préjuger du résultat final de ces travaux ni des positions nationales, ce qui a ouvert la voie à des débats francs et constructifs sur la manière de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

## **B. Recensement des engagements unilatéraux, bilatéraux et multilatéraux existants en matière de désarmement nucléaire, ainsi que des propositions avancées; éléments, perspectives et difficultés à prendre en considération en vue du désarmement nucléaire et des négociations multilatérales en la matière**

13. Afin de recenser les engagements unilatéraux, bilatéraux et multilatéraux existants en matière de désarmement nucléaire, ainsi que les propositions avancées, de même que les éléments, perspectives et difficultés à prendre en considération en vue du désarmement nucléaire et des négociations multilatérales en la matière, le Groupe de travail a tenu des débats thématiques informels, comme suit :

a) Le débat sur le thème « Obligations et engagements fondés sur les traités multilatéraux » a été animé par Peter Woolcott (Australie). Des déclarations ont été faites par les invités suivants : Theresa Hitchens [Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)], Beatrice Fihn (initiative Reaching Critical Will) et Ward Wilson (James Martin Center for Non-Proliferation Studies);

b) Le débat sur le thème « Vers un monde sans armes nucléaires » a été animé par Paul Wilson (Australie). Des déclarations ont été faites par les invitées suivantes : Gaukhar Mukhatzhanova (James Martin Center for Non-Proliferation Studies) et Gioconda Ubeda [Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL)];

c) Le débat sur le thème « Autres initiatives et propositions » a été animé par Elissa Golberg (Canada). Des déclarations ont été faites par les invités suivants : Jarmo Sareva (Bureau des affaires de désarmement de l'ONU) et Thomas Nash (Article 36);

d) Le débat sur le thème « Enseignements tirés de l'expérience : transparence, renforcement de la confiance et vérification » a été animé par Mark Verstedden (Pays-Bas). Des déclarations ont été faites par les invités suivants : Anders Persbo (VERTIC), Pavel Podvig (UNIDIR) et Jean Pascal Zanders (Institut d'études de sécurité de l'Union européenne);

e) Le débat sur le thème « Points de vue sur le mécanisme à mettre en place aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires » a été animé

par Anthony Andanje (Kenya). Rebecca Johnson (Acronym Institute for Disarmament Diplomacy) a fait une déclaration en qualité d'invitée;

f) Le débat sur le thème « Entretiens sur les volets du droit international utiles au regard de l'emploi d'armes nucléaires » a été animé par Dell Higgie (Nouvelle-Zélande). Des déclarations ont été faites par les invités suivants : Andrew Clapham (Académie de droit international humanitaire et de droits humains, à Genève) et Louise Doswald-Beck;

g) Le débat sur le thème « Aborder le désarmement nucléaire sous différents angles » a été animé par Urs Schmid (Suisse). Des déclarations ont été faites par les invités suivants : Patricia Lewis (Institut Chatham House), John Borrie (UNIDIR) et Neil Buhne [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)];

h) Le débat sur le thème « Rôles dans le désarmement nucléaire et responsabilités en la matière » a été animé par Antonio Jose Vallim Guerreiro (Brésil). Tariq Rauf a fait une déclaration en qualité d'invité;

i) Le débat sur le thème « Le rôle des parlementaires dans la promotion du désarmement nucléaire » a été animé par Ulises Canchola Gutierrez (Mexique). Des déclarations ont été faites par les invités suivants : Martin Chungong (Union interparlementaire), Saber Chowdhury (Union interparlementaire), Sue Miller (Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement) et Alyn Ware (Basel Peace Office);

j) Le débat sur le thème « Éducation en matière de désarmement nucléaire » a été animé par Jyri Järviäho (Finlande). Des déclarations ont été faites par les invités suivants : William Potter (Institut d'études internationales de Monterey), Kerstin Vignard (UNIDIR), Hiro Yamamoto (Japon) et Christian Ciobanu (Nuclear Age Peace Foundation et Ban All Nukes generation).

### C. Échange de vues général

14. Aux réunions qu'il a tenues les 14 et 15 mai, le Groupe de travail a procédé à un échange de vues général. Les représentants des États ci-après ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Brésil (au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour<sup>1</sup>), Canada, Colombie, Cuba, Égypte, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Japon, Madagascar, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suède, Suisse et Turquie. Les représentants de l'organisation Maires pour la paix et de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (au nom de la Campagne internationale visant à éliminer les armes nucléaires) ont également fait des déclarations.

15. La Haut-Représentante pour les affaires de désarmement a prononcé une déclaration à la séance du 27 juin.

---

<sup>1</sup> La Coalition pour un nouvel ordre du jour est composée de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de la Suède.

## **D. Élaboration de propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires**

16. Les représentants des États ci-après ont présenté les propositions figurant dans des documents de travail lors des séances tenues le 27 juin et les 19 et 20 août : Autriche, Cuba, Égypte (au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour), Iran (République islamique d'), Japon (au nom de l'Allemagne, de l'Australie, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de la Finlande, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Slovaquie et de la Suède), Malaisie (au nom du Costa Rica et de la Malaisie), Mexique, et Irlande et Suisse conjointement. Le Président a établi et présenté une liste d'idées, d'éléments et de propositions formulés lors des séances tenues par le Groupe de travail. Les organisations Reaching Critical Will, Basel Peace Office, Maires pour la paix, Nuclear Age Peace Foundation et l'Association roumaine des jeunes pour les Nations Unies ont également soumis des documents renfermant des propositions.

17. En étudiant les propositions qui lui avaient été soumises pour examen conformément à son mandat, le Groupe de travail s'est intéressé en particulier aux points suivants :

a) Voies à suivre pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, débat animé par le Président;

b) Éléments à prendre en considération pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, débat animé par Mohamed Hatem El-Atawy (Égypte);

c) Examen du rôle des armes nucléaires dans le contexte de la sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle en vue de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, débat animé par Kelly Anderson (Canada);

d) Rôle du droit international dans la progression des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, débat animé par Roland Sturm (Autriche);

e) Rôle des États et des autres intervenants dans la progression des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, débat animé par Laurent Masmejean (Suisse);

f) Autres mesures concrètes susceptibles de contribuer à la progression des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, débat animé par Alexander Ben-Acquaah (Ghana).

## **IV. Teneur des débats et propositions avancées**

18. Au cours des réunions tenues par le Groupe de travail, les participants ont eu des débats interactifs, ouverts et constructifs sur certains aspects fondamentaux des

négociations sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Ils ont constaté que les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire dans le cadre du système des Nations Unies n'avaient débouché sur aucun résultat concret depuis plus de 10 ans et souligné qu'il importait de réaliser d'urgence de réels progrès dans les domaines prioritaires du désarmement et de la non-prolifération. Tout au long des discussions et dans les documents de travail soumis au Groupe de travail, des représentants des États, d'organisations internationales et de la société civile ont présenté divers points de vue et propositions, qui sont repris dans les paragraphes suivants sans préjudice des positions de chaque État et sans qu'ils soient nécessairement complets ou exhaustifs. On trouvera des informations détaillées sur les débats et les propositions qui ont été avancées dans les déclarations, les documents de travail et les autres documents de conférence.

**A. Voies à suivre pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires**

19. Explorant les voies à suivre pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, le Groupe de travail a examiné la situation actuelle, les perspectives et les enjeux dans le domaine du désarmement nucléaire.

20. Les participants aux réunions du Groupe de travail ont affirmé que l'objectif universel qui consiste à faire avancer les négociations sur le désarmement nucléaire restait l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Plusieurs voies ont été explorées pour atteindre cet objectif, notamment un plan d'action pour un monde exempt d'armes nucléaires et non violent visant à atteindre l'objectif du désarmement nucléaire de manière universelle, non discriminatoire, progressive, vérifiable, et dans des délais établis; une stratégie échelonnée consistant en des mesures progressives et complémentaires conduisant à l'élimination définitive et complète des armes nucléaires; une approche globale vers un programme graduel d'élimination complète des armes nucléaires assorti de délais précis, y compris une convention sur les armes nucléaires visant à interdire la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert, l'emploi ou la menace de ces armes, et prévoyant leur destruction; un cadre juridiquement contraignant par lequel tous les États s'engageraient à édifier un monde exempt d'armes nucléaires, comportant des volets complémentaires, à mettre en œuvre sans conditions et assorti de délais et d'objectifs précis; et l'adoption d'une approche modulaire, ou d'une série d'éléments unilatéraux, bilatéraux et multilatéraux complémentaires, ne prévoyant aucune condition ni délai.

21. Le Groupe de travail a toutefois souligné que, quelle que soit la méthode retenue, pour progresser dans le domaine du désarmement nucléaire et, en fin de compte, éliminer le risque d'une catastrophe humanitaire découlant de l'emploi d'armes nucléaires, la communauté internationale devrait rechercher un terrain d'entente plutôt que de se concentrer sur ce qui la divise.

## **B. Éléments à prendre en considération pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires**

22. Le Groupe de travail a examiné les liens entre les éléments à prendre en considération pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. Tout en reconnaissant la corrélation entre méthode et éléments, plusieurs délégations ont fait valoir qu'il faudrait tenir compte de certains éléments quelle que soit la méthode retenue. Il a aussi été proposé que la méthode détermine les éléments à prendre en compte.

23. Le Groupe de travail a souligné le caractère multilatéral des négociations aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et recensé les initiatives unilatérales, bilatérales et multilatérales.

24. Le Groupe de travail a examiné la manière de regrouper les éléments à prendre en considération pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires et ceux à retenir pour assurer la préservation d'un tel monde. Plusieurs solutions ont été étudiées à cette fin, du point de vue de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires (mesures ayant trait à l'objectif final/mesures provisoires), du calendrier de leur mise en place (éléments à court/moyen ou long terme) et de leur nature (mesures de confiance ou instruments juridiquement contraignants).

25. Le Groupe de travail a fait observer qu'il fallait mettre en œuvre pleinement, effectivement et de façon non discriminatoire les obligations et les engagements déjà pris en matière de désarmement et de non-prolifération, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les dispositions adoptées lors des conférences d'examen des États parties au Traité. À cet égard, les membres du Groupe ont eu un échange de vues sur la réalisation de l'engagement sans équivoque pris par les États dotés de l'arme nucléaire d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires pour parvenir au désarmement nucléaire, comme tous les États parties au Traité s'y sont engagés au titre de l'article VI du Traité.

26. Le Groupe de travail a appelé l'attention sur le caractère complémentaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et sur la confirmation des engagements verticaux et horizontaux en faveur de la non-prolifération.

27. Au cours des discussions, dans leurs déclarations et dans les documents de travail soumis, les participants se sont intéressés à l'importance que revêt la mise en œuvre des éléments à prendre en considération pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde totalement exempt d'armes nucléaires, sans conditions préalables et sans établir de hiérarchie. Tout en insistant sur la nécessité d'appliquer les principes de transparence, de vérifiabilité et d'irréversibilité dans l'optique de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, ils ont soulevé les points ci-après portant sur des mesures politiques et des instruments juridiques qui pourraient être mis en place et appliqués :

a) Affirmer l'engagement sans équivoque de tous les États en faveur de l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires et la nécessité d'adopter un cadre d'action à cette fin;

b) Maintenir ou déclarer un moratoire sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et convertir les installations en vue d'une utilisation pacifique, et les soumettre à une vérification internationale;

c) Maintenir ou déclarer un moratoire sur les essais nucléaires, la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires et le perfectionnement des systèmes d'armes nucléaires existants;

d) Limiter le rôle des armes nucléaires dans les doctrines, positions et stratégies militaires et de sécurité des pays et alliances de pays, en vue de l'élimination complète de ces armes;

e) Maintenir ou déclarer l'engagement à ne pas recourir en premier aux armes nucléaires;

f) Retirer les armes nucléaires des territoires des États non dotés d'armes nucléaires;

g) Désigner les matières fissiles qui ne sont plus requises à des fins militaires et mettre au point des dispositions juridiquement contraignantes pour la vérification, dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'élimination irréversible de ces matières fissiles;

h) Renforcer le rôle des zones exemptes d'armes nucléaires, en supprimant les conditions et réserves imposées par les États dotés d'armes nucléaires, et en élargir la superficie en créant de nouvelles zones dans les parties du globe où elles font défaut, en particulier au Moyen-Orient, ainsi que par l'adoption de lois nationales portant interdiction des armes nucléaires;

i) Accroître la transparence et établir des données de référence précises permettant de mesurer les progrès accomplis en matière de désarmement nucléaire, notamment en dressant un inventaire complet des stocks d'armes nucléaires, des têtes nucléaires, des vecteurs et des matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. Les participants ont souligné l'importance que revêt la publication régulière de rapports à ce sujet, présentés selon un format uniforme;

j) Renforcer les mesures visant à garantir la sécurité des armes nucléaires et à réduire la disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, notamment en mettant au point les instruments et autres dispositions juridiques voulus, afin de réduire le risque d'explosion nucléaire, qu'elle soit délibérée ou accidentelle ou qu'elle résulte d'une erreur de calcul;

k) Mettre en place des mesures propres à réduire le risque nucléaire;

l) Mettre au point des outils, capacités et mécanismes de vérification à utiliser dans l'optique de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires;

m) Universaliser le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

28. Le Groupe de travail a également examiné des mesures consistant en l'adoption d'instruments juridiquement contraignants visant à parvenir à un monde sans armes nucléaires, à appliquer dans le cadre d'une phase de transition, notamment :

a) Un engagement multilatéral clair, juridiquement contraignant, universel et non discriminatoire de tous les États en faveur de l'objectif du désarmement nucléaire assorti d'objectifs et d'un calendrier précis;

b) La réduction progressive, ininterrompue et irréversible des arsenaux nucléaires, où qu'ils se trouvent et quel qu'en soit le type, allant de pair avec la définition d'objectifs et de délais précis, ainsi qu'un régime de vérification internationale et l'assujettissement de tous les sites nucléaires à ce régime;

c) Un instrument multilatéral juridiquement contraignant portant sur les essais nucléaires sous tous leurs aspects, et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires;

d) Un instrument multilatéral juridiquement contraignant portant sur les matières fissiles. Les deux solutions suivantes ont été envisagées :

i) Un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires;

ii) Un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et prévoyant le traitement des stocks existants ainsi que le démantèlement ou la transformation à des fins pacifiques des installations et autre matériel connexe servant à la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires;

e) La fourniture de garanties de sécurité négatives juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires à l'encontre des États qui n'en sont pas dotés;

f) Des arrangements juridiques bilatéraux ou plurilatéraux entre États dotés d'armes nucléaires;

g) Un instrument juridiquement contraignant sur le non-recours en premier aux armes nucléaires.

29. Le Groupe de travail a envisagé les éléments ci-après, qui doivent être pris en considération pour maintenir un monde sans armes nucléaires, une fois qu'il aura été instauré :

a) Élimination complète des armes nucléaires et des matières servant à la fabrication de ces armes, et mise en place du dispositif de vérification correspondant;

b) Interdiction de l'emploi ou de la menace des armes nucléaires;

c) Interdiction de la détention, du stockage, de la mise au point ou du transfert d'armes nucléaires;

d) Interdiction de la production ou de l'utilisation de matières fissiles existantes destinées à la fabrication d'armes nucléaires et placement de ces matières sous garanties internationales;

e) Interdiction des essais nucléaires sous toutes leurs formes, y compris des essais supercritiques et sous-critiques.

**C. Examen du rôle des armes nucléaires dans le contexte de la sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle en vue de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires**

30. Le Groupe de travail a souligné l'importance que revêt l'examen du rôle des armes nucléaires dans le contexte de la sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle.

31. Dans le cadre de l'examen du rôle des armes nucléaires, les participants ont envisagé des définitions plus larges et plus multidimensionnelles de la sécurité collective, qui prennent notamment en compte les problèmes humanitaires et les objectifs de développement. Ils ont mis en exergue la question des incidences humanitaires des armes nucléaires, question transversale qui recouvre tous les aspects du programme de désarmement. Ils ont aussi souligné qu'il convenait de s'interroger sur le concept de la sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle et se sont demandés si les armes nucléaires répondaient aux besoins en la matière. Il a aussi été question de la dévalorisation de ces armes et de la remise en question des répercussions des positions prônant la dissuasion.

32. Les participants ont indiqué qu'il fallait tenir compte de la manière dont les États dotés d'armes nucléaires concevaient la sécurité et instaurer un dialogue et la confiance entre ceux-ci. Des propositions ont été faites pour réduire la place qu'occupent les armes nucléaires dans les doctrines de sécurité existantes. D'aucuns ont aussi souligné la nécessité d'une concertation entre les États dotés d'armes nucléaires et les autres États.

33. Les propositions ont porté sur des activités variées, allant de la réduction unilatérale des têtes nucléaires tactiques, stratégiques et non déployées à leur élimination complète dans le cadre d'un processus négocié à l'échelle multilatérale. Les participants ont également formulé des propositions visant à empêcher la modernisation des arsenaux nucléaires existants et la mise au point de nouvelles armes.

**D. Rôle du droit international dans la progression des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires**

34. Le Groupe de travail s'est penché sur la contribution apportée par le droit international pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. Il a recensé les lacunes du cadre juridique international existant.

35. Le Groupe de travail a examiné les possibilités de combler le vide juridique qui existe afin de pouvoir atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, dans le cadre du régime juridique international existant, grâce à un ou plusieurs instruments juridiques multilatéraux venant compléter ceux qui existent déjà. Les participants ont souligné qu'un tel instrument devrait être universel et qu'il devrait interdire la mise au point (y compris la modernisation), la fabrication, la détention, le stockage ou le transfert d'armes nucléaires, les essais nucléaires sous toutes leurs

formes, la production ou l'utilisation de matières fissiles destinées à la fabrication de ces armes, ainsi que l'emploi ou la menace de ces armes. Ils ont évoqué la possibilité d'adopter un traité portant interdiction des armes nucléaires.

36. Tenant compte des initiatives unilatérales et bilatérales qui ont été prises par le passé dans le domaine de la maîtrise des armes nucléaires et du désarmement, les délégations ont examiné plusieurs mesures multilatérales de désarmement nucléaire qui pourraient être prises au moyen d'instruments juridiquement contraignants et en arrêtant un calendrier précis. Elles ont aussi discuté du régime de vérification du désarmement nucléaire qui a été mis en place grâce à des instruments juridiquement contraignants.

37. Pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, en particulier de son maintien, les délégations ont envisagé d'étendre l'application du régime de garanties à tous les États.

38. Le Groupe de travail s'est penché sur la contribution que les autres normes juridiques, existantes ou proposées, pourraient apporter aux efforts de désarmement à l'échelle mondiale. Par ailleurs, il s'est interrogé sur la licéité et la légitimité des armes nucléaires et a évoqué à cet égard la stigmatisation des armes nucléaires et les conséquences qui peuvent en découler sur le plan juridique.

39. Le Groupe de travail s'est intéressé à l'évolution du droit international depuis l'avis consultatif émis en 1996 par la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*, notamment dans les domaines du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit de l'environnement, ainsi qu'aux répercussions éventuelles de cette évolution s'agissant de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Il a en outre examiné l'évolution du droit pénal international eu égard à l'utilisation ou la menace des armes nucléaires. Il a évoqué la possibilité d'entreprendre une étude sur l'évolution du droit international sous l'angle de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, y compris dans les domaines du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme, du droit de l'environnement et dans le champ juridique de la Cour internationale de Justice.

#### **E. Rôle des États et des autres intervenants dans la progression des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires**

40. Le Groupe de travail a abordé la question du rôle des États et des autres acteurs contribuant à faire avancer les négociations sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. Il s'est demandé en particulier si les États avaient des rôles communs ou différents à jouer.

41. Le Groupe de travail a fait observer que la réalisation de l'objectif d'un monde sans armes nucléaires relevait de la responsabilité partagée de tous les États, notamment au vu des conséquences désastreuses de ces armes sur le plan humanitaire. Il a également constaté que si la responsabilité était partagée et collective, les États avaient des rôles et des fonctions différenciés.

42. Le Groupe de travail a estimé que les États non dotés d'armes nucléaires avaient un rôle à jouer dans la promotion du désarmement nucléaire mondial. Il a également jugé que les États dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux qui détiennent les arsenaux nucléaires les plus importants, ont une responsabilité particulière s'agissant de parvenir au désarmement nucléaire, notamment celle de mettre en œuvre des mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire.

43. Le Groupe de travail a examiné le rôle joué par les parlementaires, les organisations internationales compétentes, en particulier l'ONU et les organismes associés, la société civile et les milieux universitaires, dans l'action menée pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Abordant les armes nucléaires sous l'angle de la sécurité sur les plans humanitaire et humain, il a estimé que les États devraient nouer des partenariats avec un vaste éventail d'acteurs.

44. Lorsqu'il a étudié les diverses propositions qui ont été avancées, le Groupe de travail s'est intéressé au rôle joué par les États non dotés d'armes nucléaires pour ce qui est de remettre en question les schémas attachant un rôle et une valeur à ces armes. On a fait observer que ces États contribuaient, au titre des garanties étendues en matière de dissuasion nucléaire, à réduire l'importance donnée aux armes nucléaires dans les doctrines de la sécurité. Le Groupe s'est aussi penché sur l'utilité que revêtent les zones exemptes d'armes nucléaires pour remettre en question la valeur et la légitimité des armes nucléaires, et sur les possibilités de renforcer la coopération entre les États non dotés d'armes nucléaires aux fins de promouvoir le désarmement nucléaire.

## **F. Autres mesures concrètes susceptibles de contribuer à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires**

45. Le Groupe de travail a souligné qu'il fallait continuer d'examiner la question du désarmement nucléaire dans diverses instances, notamment à l'Assemblée générale des Nations Unies, à la Conférence du désarmement, dans le cadre du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et lors des réunions ou sommets de haut niveau.

46. Le Groupe de travail a discuté du rôle joué par l'éducation pour ce qui est de promouvoir la réalisation de progrès sur la voie du désarmement nucléaire. Les participants ont souligné la contribution que l'éducation pouvait apporter pour aider à mieux comprendre les différentes dimensions que revêt le désarmement nucléaire, notamment les conséquences des armes nucléaires sur les plans humanitaire, économique et environnemental.

47. Le Groupe de travail a estimé qu'il fallait continuer de mettre en œuvre les recommandations énoncées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération » (A/57/124), notamment celle relative à l'établissement d'un rapport semestriel sur l'action menée à cet égard. Les participants ont également envisagé d'exploiter davantage les nouveaux moyens de communication et les

technologies de l'information pour diffuser les supports pédagogiques et sensibiliser le grand public, en particulier les jeunes.

48. Les participants ont envisagé de réaffecter des fonds consacrés aux programmes d'armement nucléaire à d'autres domaines, notamment au profit du développement économique, du désarmement nucléaire et de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Abordant la question de l'élimination des armes nucléaires, le Groupe de travail a évoqué le rôle que sont appelés à jouer les secteurs public et privé.

49. Le Groupe de travail a traité la question de l'impact des systèmes de défense antimissiles balistiques et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace sur le désarmement nucléaire.

50. Le Groupe de travail a indiqué qu'il fallait continuer d'approfondir toutes les questions ayant trait à la progression des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, qui ont été abordées lors des réunions du Groupe de travail.

## V. Adoption du rapport

51. À ses réunions tenues les 22, 28 et 30 août, le Groupe de travail a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session ».

52. À sa dernière réunion, le 30 août, le Groupe de travail a adopté son rapport tel qu'il figure dans les documents [A/AC.281/L.1](#) et [A/AC.281/L.2](#) et tel qu'il a été modifié oralement.